



MAIRIE DE
GOMMECOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)

78270

12 bis, rue des écoles

☎ 09.81.41.65.90

✉ mairie.gommecourt@bbox.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les Conseillers Municipaux : M. Patrick Hérouin (adjoint au maire), Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Olivier Fouquereau et M. Arnaud Thomas

Secrétaire de séance : Ramzi BEN MANSOUR

Absents excusés : Mme Clara Momencau qui donne pouvoirs à Mme Nadine Viers, M. Didier Bertolo qui donne pouvoirs à M. Olivier Fouquereau, Mme Leatitia Bouin, M. François Macaire et M. Sylvain Cosnier qui donne pouvoirs à M. Patrick Hérouin

Début du Conseil à 19h09

- Validations des PV des conseils municipaux des 9/06/2022 et 17/10/2022 : les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire reprend l'ordre du jour :

- 1) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire
- 2) Trottoir rue des Fauconniers
- 3) Voie piétonne marais
- 4) Subvention église
- 5) Eclairage nocturne
- 6) Informations sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux
- 7) Questions diverses

1) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023/2026 proposé par le CIG Grande Couronne

Nous avons déjà voté cette adhésion au contrat d'assurance statutaire pour les agents communaux, mais depuis, le CIG a négocié un nouveau contrat avec Sofaxis (pour l'assurance maladie, les accidents du travail...). Le taux de la contribution sera de 0,12% de la masse salariale des agents. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 3 pouvoirs, approuve les taux et prestations négociés pour la commune de Gommecourt par le CIG dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire, et décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2023 au contrat groupe d'assurance groupe (2023-2026).

- 2) **Trottoir rue des Fauconniers** : les travaux prévus, votés dans le budget 2022 pour prolonger le trottoir, n'avaient pas été inclus dans le devis demandé à l'entreprise ZLTP. Le maire dit qu'il a demandé un devis supplémentaire à l'entreprise, le montant des travaux est de 6 330€ HT et 7593€ TTC. Une subvention sera accordée par le Conseil départemental dans le cadre du contrat triennal, et il restera 1 899€ HT à la charge de la commune. Le choix de l'entreprise ZLTP pour ces travaux est voté à l'unanimité dont 3 pouvoirs.
- 3) **Réalisation d'une voie piétonne rue de l'Eau (marais)** : la société TNT a revu son devis à la hausse, le faisant passer à 10 960 € HT, soit une augmentation de 1600 € HT. Une fois la subvention déduite, le reste à charge pour la commune augmente de 480 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 3 pouvoirs, choisit l'entreprise TNT pour ces travaux pour un montant de 10 960HT.
- 4) **Demande de subvention au conseil départemental pour les travaux de l'église** : le conseil municipal approuve les travaux pour pouvoir demander une subvention de 85 000 € au département des Yvelines, soit 32,83% du montant du projet. Le maire nous informe que le Préfet des Yvelines a accordé à la commune une dérogation à la contribution minimale, nous permettant de ne financer le projet qu'à hauteur de 0,99% soit 2 571 €.
- 5) **Modification des horaires de l'éclairage nocturne** : le maire dit que l'éclairage est coupé de 23h à 6h du matin, mais fait observer qu'un bus part de Gommecourt à 5h50. **Il propose donc de rallumer l'éclairage à partir de 5h40 du lundi au vendredi afin de faciliter le trajet des usagers de ce bus jusqu'à l'arrêt. Les samedis et dimanches l'éclairage sera éteint de 23h à 6h30.**
M. Fouquereau, s'appuyant sur des réunions auxquelles il a assisté au PNR, explique que la pollution lumineuse un impact négatif sur les animaux et sur la santé humaine. Il donne en exemple une commune qui a expérimenté l'allumage d'un candélabre sur 3, puis l'extinction totale. Des solutions existent également pour réduire la pollution lumineuse : lampadaires parapluies, éclairage avec détection de présence. Ces solutions ont des avantages environnementaux et économiques.
M. Hérouin indique que Gommecourt a été l'une des premières communes à s'être équipée d'éclairages LED économiques. Leur inconvénient est qu'on ne peut pas régler leur intensité ou moduler l'allumage candélabre par candélabre. **Le conseil adopte à l'unanimité dont 3 pouvoirs les nouveaux horaires de l'éclairage public.**
- 6) **Information du maire sur la relance par le Gouvernement du projet de la NLPN** (nouvelle ligne Paris Normandie). Sur le tronçon Mantes-Evreux, l'emprise sur les terres agricoles sera importante : le maire nous dit que la région Ile de France s'oppose au projet mais que la Région Normandie le soutient.
- 7) **Questions diverses** :

- Patrick Hérouin présente les devis envoyés par 2 sociétés pour **l'équipement en défibrillateurs** de la commune, sachant que nous en avons besoin de 3 sur Gommecourt : 1 pour la Mairie (sur la voie publique) ; 1 pour la salle communale ; 1 à la bibliothèque à Clachaloze (voie publique aussi).
- a) Société Qualiprev : achat de 3 défibrillateurs pour 7350 € HT. Garantie 5 ans, batterie durant 5 ans théoriquement. Inconvénient : il faut assurer la maintenance, surveiller les appareils, on en est responsables. Avantage : prix.
- b) Société Défiligne (basée à Buchelay) propose deux formules :
 - Achat : 3 appareils pour 5000 € environ.
 - Location pour 3 appareils : 135 HT/mois (162 TTC/mois). Cela représente 1 944 € TTC par an. Ce prix inclut la maintenance et l'assurance, ainsi que la batterie, le remplacement de la cartouche après utilisation du défibrillateur. Les appareils sont installés dans des boîtiers anti UV et variations de température, sous alarme en cas de vol. Remplacement en cas de vol inclus dans le prix également. La société assure les mises à jour régulières de l'appareil.

Les conseillers s'entendent sur le fait que **la location avec Défiligne serait une option plus avantageuse. La délibération sur ce choix sera faite au prochain conseil, après vérification des clauses du contrat.**

- Le Maire nous informe que des riverains de la rue Mennessier lui ont écrit pour l'alerter sur la vitesse excessive des automobilistes à l'entrée du village et le danger que cela représente. Les conseillers confirment ce problème. Le maire dit que **le projet de sécurité routière sera en conséquence étendu jusqu'à l'entrée de la commune rue Mennessier** avec mise en place d'un coussin berlinois.
- Le maire nous informe qu'un bornage de terrain rue des Bâtards aura lieu le 14/12 à 14h30 et qu'il faudrait que des conseillers y assistent (par rapport à la limite avec la voie publique).

Le maire nous informe qu'un particulier est prêt à réaliser gracieusement les travaux de démolition du mur du terrain rue Mennessier (où un trottoir va être aménagé) à condition de pouvoir récupérer les pierres. Les conseillers approuvent le principe à condition que les conditions de sécurité soient assurées.

- Le maire nous informe que le Plan communal de sauvegarde doit être réalisé, et que nous devons prochainement travailler dessus (risques d'inondations, de catastrophes naturelles...).

- Olivier Fouquereau signale la présence de 2 nids de frelons notamment chemin de la côte aux chiens, très haut (15 mètres). Le problème est la difficulté d'intervention des pompiers à cette hauteur.
- Nadine Viers demande si les résultats de la consultation des communes sur l'élargissement de la RN13 entre Chaufour et Evreux sont arrivés. Le maire dit que toutes les communes sont contre (celles d'Ile de France) sauf Evreux et les communes alentour.
- Il est demandé par des conseillers ce qu'il en est de la rencontre avec un promoteur concernant le terrain rue des Ecoles (chemin des Maillières), rencontre dont le maire avait parlé au précédent conseil. Le maire dit qu'un promoteur est intéressé et qu'il faudra, avec un bureau d'études, voir ce que l'on peut accepter ou pas concernant son aménagement.

Sylvie Michanol demande pourquoi l'actuelle propriétaire ne pourrait pas construire pour elle-même une maison démontable, puisque tel est le projet envisagé par le promoteur, alors que la reconstruction à l'identique de la maison de la propriétaire lui est refusée.

Olivier Fouquereau dit que le PNR et Natura 2000 ne laisseront de toutes façons pas aménager ce terrain en vue d'y installer des constructions démontables comme l'envisage ce promoteur.

- Nadine Viers demande où en est le projet d'aire de jeux, maintenant que les devis ont été présentés. Le maire répond qu'avant de lancer le projet, il est possible de demander des subventions, selon le cabinet Ingéniery.
Nadine Viers répond qu'il faut rapidement lancer les travaux, pour qu'ils soient faits pour le printemps, car le projet n'a que trop tardé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil a été levée à 20h49

Le Maire

Gérard Solaro

Le secrétaire

Ramzi Ben Mansour